

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

**Objet: CLEF DE REPARTITION FACTURATION EAU BRUTE 2020-2021**

Le « **Lundi 28 Février 2022 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Etaient présentes:** Christian ANSELME, Anne LEVET, GOLLIET Jean-Claude, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN  
**Quorum atteint.**

**Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière  
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière  
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy  
Bruno DELETRAZ, direction de l'eau potable du Grand Annecy  
Emmanuel COGNET, Technicien Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie  
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la haute-Savoie

---

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la convention-cadre de gestion du réseau d'eau brute de la Mandrolière - établie en 2017 pour une durée de 15 années - régissant les relations entre le Département de la Haute-Savoie, propriétaire du réseau et l'AFP désignée exploitante et utilisatrice de ce réseau.

Il est rappelé que ce réseau d'eau de qualité non potable pour la consommation humaine permet la mise à disposition de cette ressource pour l'abreuvement des troupeaux de cinq exploitations pastorales en qualité de propriétaires-exploitantes membres de l'AFP ou liées par convention pluriannuelle de pâturage avec l'AFP des Glières.

Les exploitations utilisatrices du réseau sont les suivantes : le GAEC Les Airoilles des Glières (Alpage Chez La Jode), GAEC Le Paquis (Alpage Les Fréchets), Yves ANTHOINE-MILHOMME (Alpage La Mandrolière), Laurent ANSELME (Alpage La Petite Métralière), GAEC La Vallée Blanche ( Alpage Chez-Paccot- Métralière).

Pour rappel, le réseau est mis à disposition gratuitement par le Département et l'AFP des Glières doit supporter les charges liées au fonctionnement des ouvrages et à la distribution de l'eau brute.

L'exploitation de ce réseau d'eau brute est effectuée à titre dérogatoire par les Services de l'Eau de Grand Annecy, l'AFP ne disposant pas de personnels.

Le coût d'exploitation du réseau d'eau brute de la campagne 2020 s'élevait à 12 894,39 euros TTC. En accord avec le Grand Annecy, l'AFP a procédé en 2021 au règlement d'un acompte de cette somme, soient 8 000,00 € qui ont été répartis entre les cinq exploitations utilisatrices conformément aux règles de clef de répartition fixées lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2021. Cette clef de répartition est la suivante : un montant forfaitaire annuel de 400,00 euros TTC par bénéficiaire complété par une participation complémentaire annuelle basée sur le volume d'eau brute consommée.

Le coût d'exploitation du réseau sur 2021 s'élève à 5 175,50 €, à cela doit s'ajouter les 4 894,39 € de reliquat de facturation 2020 non réglé. Par conséquent, le montant à régler au Grand Annecy (reliquat 2020 et campagne 2021) correspond à la somme de 10 069,89 € à répartir comme suit aux différents bénéficiaires :

Nom de l'alpage	Exploitation agricole utilisatrice	Contacts	CONSUMMATION EAU BRUTE Campagne 2021 (m3)	Forfait de base 400,00 € / Utilisateur	Montant selon conso m3 déduction faite du forfait de base	Coût total 2021 par utilisateur	Reliquat facturation campagne 2020 sur 2021	Facturation pour campagne 2021 ET reliquat 2020 Titrés de recettes à émettre en 2022
Les Fréchets	GAEC Le Paquis	BASTARD-ROSSET Damien	739	400,00 €	1 636,47 €	2 036,47 €	1 950,08 €	3 986,55 €
La Mandrolière	ANTHOINE-MILHOMME Yves	ANTHOINE-MILHOMME	0	400,00 €	0,00 €	400,00 €	645,77 €	1 045,77 €
Chez la Jode	GAEC les Airoilles des Glières	ABBE-DECARROUX Jean-Yves	382	400,00 €	845,91 €	1 245,91 €	1 429,00 €	2 674,91 €
La Petite Métralière	ANSELME Laurent	ANSELME Laurent	41	400,00 €	90,79 €	490,79 €	156,65 €	647,44 €
Paccot-La Métralière	GAEC Vallée Blanche	CLAVEL Richard	272	400,00 €	602,33 €	1 002,33 €	712,90 €	1 715,23 €
			<b>1434</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>3 175,50 €</b>	<b>5 175,50 €</b>	<b>4 894,39 €</b>	<b>10 069,89 €</b>

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Valide à l'unanimité la clef de répartition des charges du réseau d'eau brute pour la campagne 2021
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus  
Pour copie conforme

**Le Président de l'A.F.P.  
Christian ANSELME**

